

# LA LETTRE #11

EXPERT DE L'ÉNERGIE DES TERRITOIRES

OCTOBRE 2016



## AGENDA

Forum des projets urbains  
15 novembre 2016,  
Palais des Congrès, Paris

Salon Pollutec  
du 29 novembre au 2 décembre,  
Eurexpo, Lyon

Forum Smart City La Tribune  
7 décembre à Toulouse

**EDF Collectivités sera présent  
à ces événements, venez  
nous rencontrer !**

## Dématérialisation des factures: un défi collectif

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, EDF, comme toutes les grandes entreprises, enverra ses factures de manière dématérialisée à toutes les administrations publiques (**État, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics, etc.**). La facturation électronique, rendue obligatoire par l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, permettra, à moyen terme, de dématérialiser 100 millions de factures chaque année en France. Les bénéfices attendus sont multiples : financier, organisationnel, environnemental, ainsi qu'en termes de qualité et de sécurité de la transmission des données.

**L'échéance approche à grands pas. Pour vous, collectivités, comme pour nous, fournisseurs, cette ambitieuse réforme voulue par l'État a demandé un long travail d'anticipation et de préparation.** Avec l'édition de près de 19 millions de factures par an sur le marché des affaires, EDF fait figure de poids lourd. Au fil du temps et du développement de notre expertise, nous sommes devenus l'un des leaders de la dématérialisation en France. Nous avons en effet souhaité donner très tôt cette option à nos clients, par exemple à de grandes entreprises qui, du fait de leur organisation (des milliers de sites répartis sur tout le territoire), recherchaient un moyen de réduire les coûts de traitement des factures. Nous avons ainsi acquis une solide expérience et des compétences largement reconnues par l'Agence pour l'informatique financière de l'État, à qui nous donnons la parole dans ces pages.

Sa proximité avec les territoires fait d'EDF un acteur clé de l'accompagnement des collectivités locales dans la prise en main de la solution Chorus Pro, aux côtés de l'AIFE et de la DGFiP. Nous travaillons ainsi avec tous les acteurs de cette révolution culturelle. Car la dématérialisation des factures n'est pas seulement une affaire d'informaticiens : tous les services sont impactés et doivent être accompagnés. Le défi majeur d'un tel projet, c'est bien la conduite du changement. Pour que la réforme profite efficacement à tous, qu'elle soit synonyme de compétitivité, de simplification, d'innovation et de développement durable, elle doit être l'affaire de chacun.

Très bonne lecture.

 Retrouvez cet article sur [edf.fr/collectivites](http://edf.fr/collectivites)

## LE CONSEIL DU TRIMESTRE

**Des démarches simplifiées  
avec le nouvel espace  
Client EDF Collectivités**

Votre collectivité comporte plus de vingt sites\* ? Dès le 7 novembre, découvrez la nouvelle ergonomie de votre espace Client pour formuler et suivre le traitement de vos demandes, accéder à l'historique de vos factures sur trois ans, télécharger vos bilans annuels...

**Retrouvez toutes vos fonctionnalités habituelles dans cette nouvelle interface**, pensée pour une navigation plus intuitive et un accès optimisé à vos informations.

*\* Pour les collectivités de moins de vingt sites, la nouvelle version de l'espace Client est disponible depuis juillet 2016.*

 **Créer ou accéder  
à votre espace Client**

## LE POINT DE VUE DE L'AIFE

# L'AIFE, « chef d'orchestre » de la dématérialisation des factures

Entretien avec Régine Dyiani, Directrice de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE).



**Régine Dyiani,**  
Directrice  
de l'Agence pour  
l'informatique  
financière  
de l'État (AIFE)

## Quel est le rôle de l'AIFE ?

L'AIFE, créée en 2005 et rattachée directement au ministre de l'Économie et des Finances, a été mise en place dans une logique de mutualisation, pour la mise en œuvre de Chorus, le système d'information financière de l'État, utilisé par l'ensemble des ministères. C'est cette même logique de mutualisation qui est aujourd'hui mise en œuvre au profit de tout le secteur public : État, collectivités locales et

établissements publics. En ce qui concerne la facturation électronique, nous avons d'abord mis en œuvre le portail Chorus Factures, le 1<sup>er</sup> janvier 2012, au profit des seuls fournisseurs de l'État, dont fait partie EDF.

En juin 2014, une ordonnance a été publiée, qui définit l'obligation pour les entreprises, fournisseurs de l'administration, d'envoyer leurs factures de façon dématérialisée, dans un calendrier progressif s'étendant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Toutes les entités publiques devront, quant à elles, être en mesure d'accepter et d'émettre des factures dématérialisées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## Cette solution, vous l'avez baptisée « Chorus Pro 2017 »...

La nouvelle plateforme Chorus Pro permettra à terme d'assurer le dépôt, le suivi et la mise

à disposition des 100 millions de factures annuelles de la sphère publique. Par rapport à Chorus Facture, Chorus Pro évolue sur plusieurs points majeurs : son périmètre qui concerne l'ensemble de la sphère publique, le traitement désormais natif des demandes de paiement des sous-traitants, des cotraitants et l'échange des documents en matière d'exécution de marchés de travaux ou bien la délivrance automatique d'un accusé de réception des factures envoyées par les fournisseurs, une solution d'archivage conforme à toutes les obligations fiscales des fournisseurs comme à toutes les obligations de comptabilité publique pour les collectivités.

+ Lire l'intégralité de l'interview sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)

## LE TÉMOIGNAGE DE LA DGFIP

# Dématérialisation des factures : « Un challenge à relever collectivement ! »

Entretien avec Sylvie Brenner, Responsable de la Mission de déploiement de la dématérialisation à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

## Quel est précisément le rôle de la DGFIP dans la mise en œuvre de cette réforme, par rapport à l'AIFE notamment ?

L'AIFE a en charge l'urbanisation du système d'information financière de l'État. À ce titre, elle a construit la plateforme de l'État Chorus Factures, permettant la mise en œuvre de l'obligation faite à l'État d'être en capacité de recevoir des factures électroniques (obligation existant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012). Dans un objectif de mutualisation des coûts pour les administrations, il a été décidé de proposer aux associations représentatives d'élus de capitaliser sur ce socle fonctionnel et de construire une solution commune État-collectivités et établissements publics.

La DGFIP, partenaire habituel des collectivités et établissements publics, en particulier par

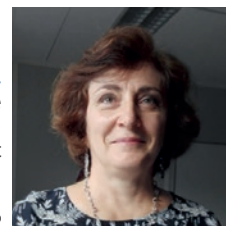
l'intermédiaire de son réseau de comptables publics, prend en charge les modalités d'accès à la solution Chorus Pro, notamment *via* son portail Internet de la gestion publique. Elle accompagne également les collectivités dans l'appropriation de la plateforme.

## Comment avez-vous travaillé avec les collectivités locales et les établissements publics ?

L'administration et les associations représentatives d'élus ont l'habitude de dialoguer dans le cadre d'une structure nationale partenariale, mise en place depuis 2005, et chargée d'examiner les modalités de mise en œuvre des actions de dématérialisation. Des solutions ont ainsi été élaborées de manière partagée et reprises en 2010 dans une convention cadre nationale

unique, qui élargit son périmètre à la totalité des documents de la chaîne comptable et financière. C'est également dans ce cadre que les travaux concernant la facturation électronique ont été menés.

**Sylvie Brenner,**  
Responsable  
de la Mission  
de déploiement  
de la  
dématérialisation  
à la DGFIP



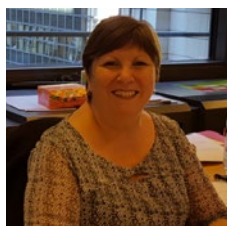
+ Lire la suite sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)



LA DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES VUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

# Bercy vise le « zéro papier »

En charge de la dématérialisation des factures au sein du ministère de l'Économie et des Finances, **Véronique Bensaïd** et **Geneviève Marin** font partie d'un service qui coordonne les travaux de modernisation de l'organisation financière et de rationalisation de la chaîne de la dépense. Elles expliquent comment les services du ministère ont anticipé la réforme.



**Geneviève Marin**, en charge de la dématérialisation des factures au sein du ministère de l'Économie et des Finances

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les grandes entreprises auront l'obligation de dématérialiser l'envoi des factures, et l'administration de les traiter. Où en êtes-vous aujourd'hui ?**

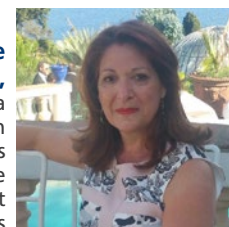
**Geneviève Marin :** Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire, pour tous les services du ministère, nous sommes à 20 % de dématérialisation « native » des factures. C'est un résultat encourageant. Pour vous donner une idée de l'évolution depuis deux ans, nous étions à 3 %

fin 2014 et 10 % fin 2015. Compte tenu des travaux menés avec les grandes entreprises, dont EDF, nous attendons un accroissement conséquent de ce taux pour cette fin d'année. Au sein du ministère, nous avons très vite constaté que la dématérialisation, dans son ensemble, était un levier essentiel de modernisation et de simplification de la chaîne de la dépense. En 2011, de nouvelles structures mutualisées pour le traitement de la dépense ont été mises en place. Elles ont permis dans un premier temps de dématérialiser le bon de commande : depuis 2012, hormis cas exceptionnel, tous les bons de commande sont envoyés par mail à nos fournisseurs.

**Véronique Bensaïd :** Chaque année, le ministère traite plus de 400 000 factures. L'enjeu est donc énorme. En 2012, obligation a été faite à l'État de prendre en compte les factures qui

seraient envoyées par les fournisseurs sous forme dématérialisée. Cela nous a conduits à nous adapter et même à encourager nos partenaires à utiliser cette facilité. Depuis, nous faisons la promotion de la dématérialisation à la fois auprès de nos services et auprès des fournisseurs. Depuis 2014, nous constatons une nette augmentation des flux dématérialisés.

Vis-à-vis des fournisseurs, nous avons organisé des campagnes de sensibilisation et accompagné nos bons de commande de messages faisant la promotion de la dématérialisation.



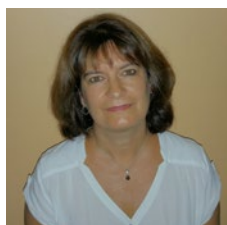
**Véronique Bensaïd**, en charge de la dématérialisation des factures au sein du ministère de l'Économie et des Finances

+ Lire la suite sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)

L'ANALYSE DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# Le ministère de la Défense, engagé dans la dématérialisation

Entretien avec **Martine Ortel**, chargée d'études du système d'information financière ministériel à la direction des affaires financières et correspondante « dématérialisation » du ministère de la Défense.



**Martine Ortel**, chargée d'études du système d'information financière et correspondante « dématérialisation » du ministère de la Défense

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et l'obligation de dématérialisation des factures approchent. Où en êtes-vous aujourd'hui ?**

L'ensemble des services du ministère de la Défense – hormis, à la marge, les services à l'étranger et en Outre-Mer – sont prêts. Il reste à suivre plus particulièrement certains cas de gestion qui n'étaient pas couverts par Chorus factures et qui vont l'être avec Chorus Pro.

**Comment vous êtes vous préparés à cette échéance ?**

Dès l'été 2011, le ministère a été pilote pour les services de l'État sur un raccordement EDI (échange de données informatisées) d'un fournisseur – Orange. Depuis cette date, nous avons été pilote pour le raccordement EDI de nombreux autres fournisseurs. Avec EDF par exemple, notamment pour ce qui concerne la facture négative à l'issue d'un relevé de régularisation, une spécificité complexe propre à la facture d'énergie qui n'était pas prise en compte sur Chorus Factures mais le sera sur Chorus Pro. Ces pilotes nous ont permis d'être au plus près des fournisseurs, des nouveaux cas de gestion et de préparer les différents services du ministère qui ont participé à ces travaux. Dans le cadre de la préparation des ministères au traitement des

factures dématérialisées, nous avons fait le choix de passer par la numérisation des factures, un dispositif que proposait l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE). Cela permet aux services de l'État de se préparer au traitement de factures dématérialisées, indépendamment du choix du fournisseur de dématérialiser ou non ses factures. Les factures envoyées par le fournisseur à l'usine de numérisation sont reçues par le service du ministère sous forme dématérialisée et traitées comme telles. Toutefois, leur valeur probante n'est pas la même : l'original de la facture reste le document papier archivé (pendant dix ans) par l'usine de numérisation.

+ Lire la suite sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)



LE RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE COLLECTIVITÉ PILOTE

# Chorus Pro: la communauté de communes de Parthenay-Gâtine teste la facture dématérialisée



**Parmi les dix-huit sites pilotes choisis par l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) pour expérimenter – six mois avant l'entrée en vigueur de la loi – la réception de leurs factures au format électronique et le portail Chorus Pro 2017, figure la communauté de communes de Parthenay-Gâtine dans les Deux-Sèvres (39 communes, 37 800 habitants). Entretien à mi-parcours avec François Gilbert, son Vice-Président en charge du numérique, et François Fouillet, son Directeur des Systèmes d'information et des télécommunications.**



**François Gilbert,**  
Vice-Président en charge du numérique

## Trois mois après le lancement de la phase d'expérimentation de Chorus Pro 2017, quel premier bilan faites-vous ?

**François Gilbert :** La première phase de test, en juillet-août, s'est relativement bien passée. Les outils sont simples, intuitifs et bien pensés. Pour un fournisseur, il est facile de déposer une facture sur Chorus Pro. Nous avons testé le système avec plusieurs entreprises locales et un seul cas a nécessité notre déplacement. Nous avons même automatisé le circuit en utilisant des API, autrement dit des programmes qui vont chercher automatiquement les factures sur Chorus Pro. Depuis la mi-septembre, nous testons également le mode de dépôt par échange de données informatisées (EDI), pour EDF notamment. Globalement, la prise en main du portail est rapide. Il y a eu bien sûr quelques dysfonctionnements, autant sur Chorus Pro que du côté de notre éditeur de logiciels, mais dans l'ensemble nous avons été agréablement surpris et fortement accompagnés. Un groupe de

pilotage « AIFE-DGFIP » assure un suivi très minutieux et notre éditeur de logiciels a lui aussi été très présent. En moyenne, un *bug* est remonté dans les trois heures et corrigé dans les 48 heures.

## Comment vivez-vous ce changement profond de vos pratiques ? L'aviez-vous anticipé ?

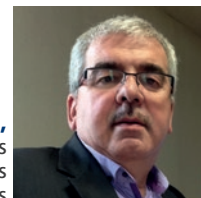
**François Fouillet :** Nous sommes engagés de longue date sur des expérimentations en la matière : HELIOS (application informatique de la Direction générale des finances publiques dédiée au secteur local) depuis 2008 – nous faisons partie des quatre premières collectivités locales à échanger des données dématérialisées avec le Trésor public ; ACTE (échanges dématérialisés des documents soumis au contrôle de légalité) aux côtés du ministère de l'Intérieur ; COMEDec (communication électronique de données d'état-civil), etc. Nous avons donc intégré très tôt la dématérialisation partielle : une facture qui arrive à la communauté de communes ou à la mairie est aussitôt scannée et va circuler sous forme dématérialisée dans les flux comptables, entre la collectivité et le Trésor public. Chorus Portail Pro s'inscrit tout naturellement dans ce processus, et la facture nous arrive déjà dématérialisée. Nous travaillons sur tous les aspects technico-organisationnels de manière à alléger les tâches des agents, tout en améliorant l'efficacité du service public : meilleure réactivité, plus de précision, plus d'information aux fournisseurs, etc. La dématérialisation est un vrai service apporté aux citoyens, aux agents et aux élus.

## Quels gains escomptez-vous de cette réforme ?

**F. F. :** Nous sommes dans une logique de modernisation des services publics, et le bénéfice est aussi intellectuel. C'est intéressant sur le plan de l'engagement personnel des collaborateurs. Nous n'avons pas eu besoin de les convaincre. Le service informatique est moteur, mais tous les

services sont très impliqués. Il y a sept ou huit ans, nous avons engagé un gros travail sur le management de projet : comment travailler ensemble autour d'un projet ? Quelles sont les procédures modernes ? Comment les intégrer à l'organisation ? etc. Nous avons commencé à travailler sur l'évolution des mentalités, des représentations, sur cette notion de dynamique de projet. Pour nous, le bénéfique, c'est donc aussi de participer à un élan, de se positionner, d'échanger les savoirs, l'intégration locale, l'élaboration de méthodes...

**F. G. :** Cela représente en effet une plus-value pour les agents. Traiter tous ces documents n'est pas vraiment passionnant ! On peut imaginer que, demain, ces mêmes agents se consacreront à des activités qui apportent une plus-value au citoyen, à la collectivité, plutôt que de traiter, comparer des documents, faire des vérifications avant que le comptable public ne paie. Cela va simplifier le travail. J'espère que nous serons moins dans la relance de documentation, que nous entrerons dans le cadre légal pour les délais de paiement. Je suis toujours affligé d'apprendre qu'une entreprise, sur tel marché public, a mis la clé sous la porte à cause d'un client collectivité qui n'a pas payé dans les temps. Pour une entreprise qui n'a pas assez de trésorerie, c'est tout simplement dramatique. Tout ce processus de respect mutuel et, pour nous collectivité, de paiement dans les délais, aura un impact très positif sur la santé des entreprises. Nous répondons à une véritable attente, qu'elle soit citoyenne ou qu'elle émane des entreprises.



**François Fouillet,**  
Directeur des Systèmes d'information et des télécommunications

➤ Lire la suite sur [edf.fr/collectivités](http://edf.fr/collectivités)



EDF SA  
22-30 avenue de Wagram  
75832 Paris Cedex 08 – France  
Capital de 1 006 625 695,50 euros – 552 081 317 R.C.S. Paris  
[www.edf.fr](http://www.edf.fr)

EDF Direction Commerce  
Tour EDF  
20, place de La Défense  
92050 Paris La Défense Cedex

Origine 2015 de l'électricité vendue par EDF :  
89,7 % nucléaire, 6,9 % renouvelables (dont 6,3 % hydraulique),  
1,5 % charbon, 0,8 % gaz, 1,1 % fioul.  
Indicateurs d'impact environnemental sur [www.edf.com](http://www.edf.com)  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !